



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Langouët (35)

De l'énergie photovoltaïque directement auto-consommée par la commune et les habitants

La loi sur la transition énergétique permet de produire et de distribuer de l'énergie renouvelable produite localement. Langouët s'est engagé afin de faire profiter des habitants de cette énergie électrique locale, avec un tarif intéressant et non dépendant des aléas du marché de l'énergie.

Commune de plus de 600 habitants, située à une vingtaine de kilomètres au nord ouest de Rennes, Langouët appartient à la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, engagée dans une démarche de Territoire à énergie positive.

Courant 2017, La municipalité lançait une étude de renouvellement urbain dans une démarche d'économie circulaire incluant des démarches croisées autour de la biodiversité, de la permaculture, de l'autonomie énergétique et de la mobilité décarbonnée.

↗ L'évolution réglementaire

Dans le même temps, le décret d'avril 2017, transcrivant la Loi de la transition énergétique de 2015, ouvrait la possibilité à des collectivités de non seulement produire mais aussi de distribuer directement à des habitants l'énergie renouvelable produite localement.

↗ Un historique de production photovoltaïque

Langouët n'en est pas à son premier coup d'essai concernant la production d'énergie renouvelable. La commune dispose de 4 générations de panneaux solaires installés sur les bâtiments communaux. Les premiers ont été installés en 2004, lors de la rénovation de l'école. Ce sont les premiers panneaux solaires à avoir été installés sur des bâtiments communaux en Bretagne. Les derniers constituent une véritable centrale solaire (179 m²) au-dessous desquels



Le tracker constitué de 75 m² de panneaux solaires suit la course du soleil.

a été construit l'atelier technique municipal. « La production d'électricité représente 229% de l'énergie électrique consommée dans les bâtiments » indique Jean-Luc Dubois, maire. Le surplus de l'électricité ainsi produite est revendu et amène une rente financière de l'ordre de 20 000 euros/an.

↗ Un projet expérimental

Le projet de Langouët est le premier projet d'auto-consommation collective avec des habitants. Il consiste à installer en cœur de bourg un tracker photovoltaïque, porté financièrement par Energ'iv (coût global : 51 000 € dont 26 000 € de subventions). En bout de chaîne, l'école et la mairie ainsi que 9 foyers volontaires (dont un agriculteur) sont les consommateurs.

La SEM Energ'iv



Créé par le SDE35, en partenariat avec Rennes Métropole et le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et avec le soutien de banques dont la Banque des Territoires, la société d'économie mixte locale vise à investir localement dans les énergies renouvelables. L'objectif est de massifier leur développement en s'impliquant techniquement et financièrement dès les phases d'amorçage et de développement des projets. ■

Au centre, une association locale de gestion créée spécifiquement pour le projet, « solai lann coat », a en charge la gouvernance du dispatch de l'énergie renouvelable produite. Elle regroupe Energ'iv, la municipalité, les consommateurs et des membres bienfaiteurs comme le SDE35 et l'ALEC. Elle est l'interlocuteur unique d'Enedis. L'association a également un rôle pédagogique pour bien comprendre sa facture d'énergie et apprendre à optimiser sa consommation.

La société «Enogrid» est également un acteur central : ils analysent les relevés de consommation des 9 foyers, éditent les 9 factures pour le compte de la mairie et communiquent avec Enedis pour que les éléments de facturation soient transmis aux différents fournisseurs d'énergie. Ils fournissent également un logiciel de suivi et de vérification des factures.

➤ Techniquement

Le tracker, commercialisé par la société OKWind à Vitré, est placé sur un poteau pivotant de 3,5 mètres de haut, compte 75 m² de panneaux solaires et produit 19 MWh/an. « Comme il suit le soleil, le tracker a une plage de production plus large qu'un panneau classique » indique le maire.

Le tracker produit environ chaque année 25 000 kWh dont :

- 35 à 40 % sont utilisés en direct pour

“

La revente du surplus d'énergie photovoltaïque produite rapporte chaque année près de 20 000 € à la collectivité.

”



Jean-Luc Dubois, maire.

Langouët ©

le bâtiment de la mairie et l'école.

- 50 à 55 % sont utilisés par les habitants membres de la boucle locale d'autoconsommation collective.
- 10 à 15 % de surplus, revendus à ENERCOOP.

➤ Une facture allégée pour les consommateurs

Chaque consommateur a deux factures : une facture de son fournisseur « traditionnel » et une de Energ'iv. L'association transmet les données de production du tracker et les clés de répartition entre les consommateurs de l'électricité produite localement à Enedis. Celle-ci soustrait pour chaque consommateur, cette consommation locale de la consommation totale transmise via le compteur Linky. Le tarif de facturation est de 0,11 € HT pour les habitants. « Selon la qualité de l'isolation d'une maison et donc la consommation en énergie des particuliers, l'énergie provenant du tracker couvre 10 à 25 % de leur facture. » indique M. Pineau de l'association Solai Lann Coat.

Les deux bâtiments communaux sont directement alimentés par le tracker via un onduleur spécifique, avant compteur de redistribution, ce qui permet d'éviter le paiement de taxes.

« L'avantage de notre tarif, c'est qu'il devrait rester stable » indique Pierre Moal, chargé de développement à Energ'iv. « L'augmentation très forte du coût de l'énergie ces derniers mois, y compris celui du tarif réglementé démontre tout l'intérêt du dispositif d'autoconsommation collective d'une énergie produite localement. » complète M. Dubois

➤ Les premiers retours

Après trois ans d'activité, il est possible de présenter les 1ers enseignements :

- Forte attente des habitants pour profiter de cette énergie « locale »
- Une réappropriation de la maîtrise de sa consommation par les habitants,
- Maintien d'un objectif à minima de 15% d'énergie électrique par foyer en autoproduction,
- Des acteurs, comme Enogrid, sont facilitateur administratif pour l'association locale de gestion d'autoconsommation collective,
- Beaucoup de difficultés (mais en amélioration) pour que les fournisseurs d'énergie déduisent la part d'autoconsommation collective de la facturation aux particuliers, afin d'avoir au final une vision transparente des coûts pour les consommateurs,
- Une complexité administrative induite par le fait que la commune soit le fournisseur d'énergie.

Le modèle avec une association locale de gestion d'autoconsommation collective permet d'être évolutif en associant des nouveaux moyens de production et de nouveaux producteurs, moyennant de solutionner la lourdeur administrative des collectivités. ■



Les premiers panneaux ont été installés sur l'école en 2004 suivis en 2010 de la construction d'une centrale solaire de 179m² au-dessus de l'atelier technique municipal

CONTACT :

Jean-Luc Dubois, maire / Tél. : 02 99 69 92 30 / accueil-mairie@langouet.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :

